



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 septembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de La Voulte-sur-Rhône pour les exercices 2019 et suivants a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

Située dans le département de l'Ardèche, à une dizaine de kilomètres de Valence et de Privas, la commune compte un peu moins de 5 000 habitants. Au 31 décembre 2023, elle disposait d'un budget de fonctionnement de 6,4 M€ et employait 64 agents (exprimés en équivalents temps plein travaillé). Elle fait partie de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Le contrôle met en évidence une collectivité active dans la gestion de ses services et investie dans la vie associative et culturelle locale. La commune a poursuivi ses efforts de désendettement entre 2019 et 2022 et a mis en place des outils de pilotage des ressources humaines, notamment des lignes directrices de gestion et un rapport social unique.

Elle participe par ailleurs à plusieurs projets structurants à l'échelle intercommunale et notamment au programme national « Petites villes de demain », piloté localement par la CAPCA.

La situation financière de la commune reste toutefois fragile. La progression des charges de fonctionnement a été plus rapide que celle des recettes, ce qui a pesé sur l'épargne, devenue insuffisante depuis 2021, et conduit à un recours significatif au fonds de roulement. En 2023, une réduction des charges de personnel a permis de dégager à nouveau une capacité d'autofinancement, mais les marges de manœuvre demeurent limitées pour financer durablement les investissements à venir. Dans l'immédiat, la poursuite des efforts de réduction des charges de fonctionnement, notamment de personnel (47,5 % des charges de gestion en 2023), est nécessaire pour restaurer ses capacités d'épargne et d'investissement, aujourd'hui inexistantes.

La chambre relève également certaines fragilités dans l'organisation administrative. En particulier, l'absence de formalisation de procédures en matière de commande publique ou de consolidation fiable des effectifs complique le pilotage de la collectivité. Des irrégularités ont aussi été constatées dans le versement de certaines primes. L'amélioration de ces pratiques, notamment par un meilleur recours aux outils de mutualisation au sein de l'intercommunalité, devrait contribuer à renforcer la gestion communale.

La chambre formule plusieurs recommandations destinées à fiabiliser les procédures internes et à restaurer les marges financières nécessaires au financement des projets futurs. La commune s'est engagée, dans sa réponse, à corriger certaines pratiques identifiées comme irrégulières, en particulier s'agissant de la prime du 13^{ème} mois.

Le rapport complet et la réponse de la commune sont disponibles sur le site internet de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes : www.ccomptes.fr.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](#)